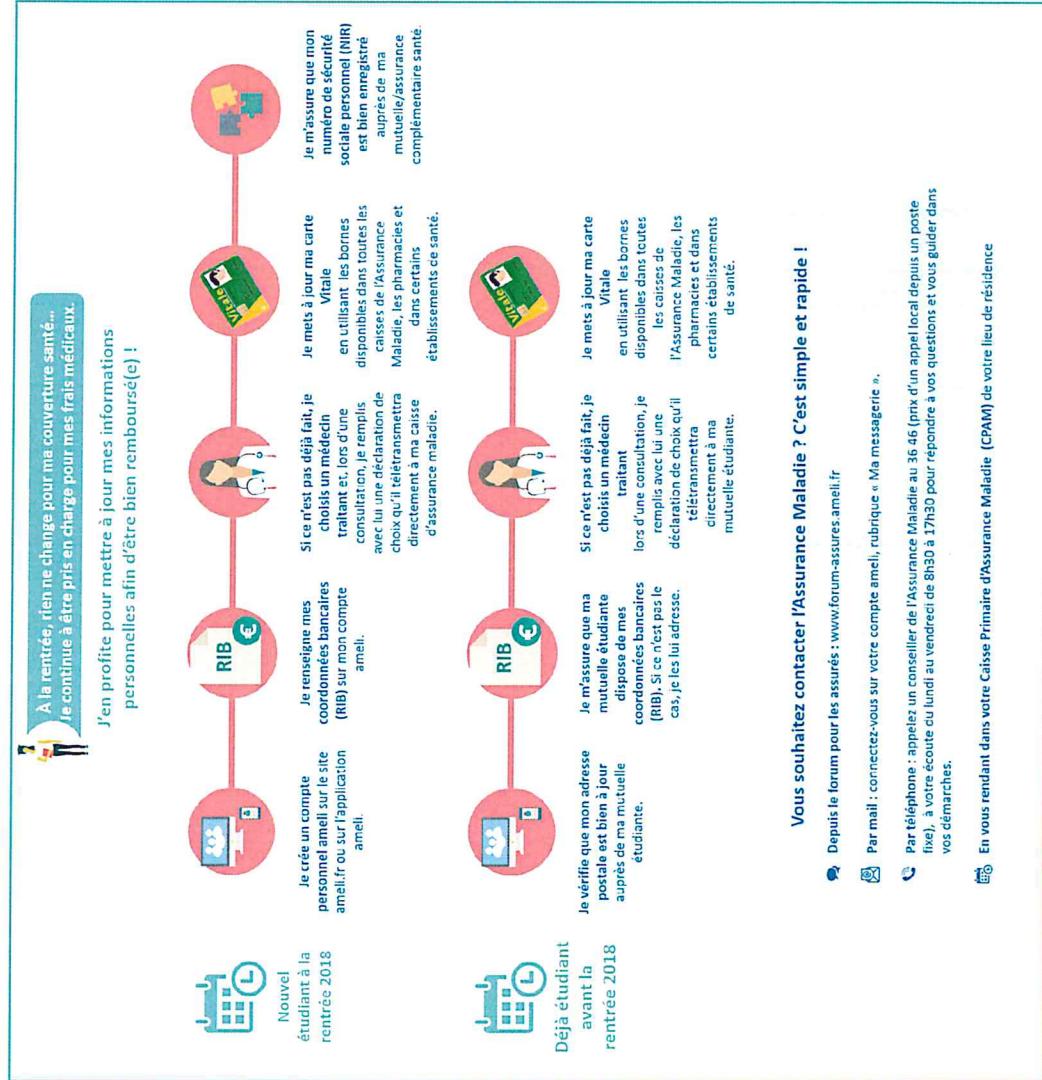


Fiche n°5 : To do List d'un étudiant



Fiche n°5

Cliquez ici pour ouvrir le document

Vous souhaitez contacter l'Assurance Maladie ? C'est simple et rapide !

Depuis le forum pour les assurés : www.forum-assures.ameli.fr

Par mail : connectez-vous sur votre compte ameli, rubrique « Ma messagerie ».

Par téléphone :appelez un conseiller de l'Assurance Maladie au 36 46 (prix d'un appel local depuis un poste fixe), à votre écoute du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 pour répondre à vos questions et vous guider dans vos démarches.

En vous rendant dans votre Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de votre lieu de résidence

Fiche n°6 : Liens utiles

Étudiant : les modalités de votre prise en charge

<https://www.ameli.fr/paris/assure/droits-demarches/etudes-emploi-retraite/etudes-stages/etudiant>



• <https://www.ameli.fr>

Actualités Ameli

<https://www.ameli.fr/paris/assure/actualites/etudiant-s-mieux-se-soigner-grace-une-protection-sociale-plus-simple-et-gratuite>

Le portail numérique des démarches et services de la vie étudiante

<http://www.etudiant.gouv.fr/cid104942/la-securite-sociale-etudiante.html>

Fiche n°7 : Étudiants étrangers

Éléments disponibles dans la fiche n°7 :

1. Présentation du site internet dédié
2. Infographie : parcours d'inscription à la Sécurité sociale

Inscription des étudiants étrangers et collectivités d'outre-mer à la Sécurité sociale

La Sécurité sociale des étudiants permet de bénéficier du remboursement de base des frais de santé.

Pourquoi m'inscrire sur ce site ?

Cette inscription aux étudiants étrangers et aux étudiants étrangers pour la France est destinée aux résidents étrangers et aux résidents étrangères qui sont inscrits à l'assurance maladie et qui ont obtenu une autorisation de séjour ou un titre de séjour pour bénéficier du système de protection sociale et à ceux qui peuvent bénéficier du système de protection sociale. Pour la plupart, il s'agit de vos études en France. Ces inscriptions vous permettent de bénéficier au minimum de 50% de vos dépenses de santé.

Pour dégager le maximum de vos remboursements, vous pouvez souscrire une complémentaire santé individuelle.

je m'inscris en 3 étapes

Après avoir vérifié ma situation, je m'inscris en 3 étapes :

1. Je m'inscris
2. Je transmets mes pièces justificatives
3. Je crée mon accès

MENSAJES / MESSAGES



Fiche n°7

Cliquez ici pour ouvrir le document



**l'Assurance
Maladie**



**Un numéro dédié pour
accompagner les établissements
d'enseignement supérieur :**

0 811 500 013

(service 0.06 euros + prix de l'appel)

